



Service de la santé publique
du Canton de Vaud

Bâtiment administratif de la Pontaise
Avenue des Casernes 2
CH – 1014 Lausanne
T +41 21 316 42 00
plafa.omc@vd.ch
www.vd.ch/ssp

PLAFA

Rapport destiné au psychiatre
habilité pour l'évaluation d'un projet
de mesure ambulatoire envisagé
suite à un PLAFA

Ce rapport, rempli par le médecin demandeur, est adressé au psychiatre habilité du secteur

Pour identifier le psychiatre habilité destinataire du rapport : plafa.omc@vd.ch

Bases légales :

- Code civil suisse CC
- Loi d'application du droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant LVPAE 211.251
- Loi sur la santé publique LSP 800.01

Date: ____ / ____ / ____

1. DEMANDEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél.: _____ Fax: _____ Email: _____

Rôle dans la situation: _____

2. PERSONNE CONCERNEE

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance: ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Tél.: _____ Fax: _____ Email: _____

3. PERSONNES REFERENTES

Personne de confiance Oui Non Ne sait pas

Adresse : _____

Tél.: _____ Fax: _____ Email: _____

Curateur Oui Non Ne sait pas

Adresse : _____

Tél.: _____ Fax: _____ Email: _____

Médecin psychiatre ambulatoire Oui Non Ne sait pas

Adresse : _____

Tél. : _____ Fax: _____ Email: _____

Médecin généraliste Oui Non Ne sait pas

Adresse : _____

Tél. : _____ Fax: _____ Email: _____

Assistant social Oui Non Ne sait pas

Adresse : _____

Tél. : _____ Fax: _____ Email: _____

Autres professionnels ou proches impliqués

Equipe mobile du secteur contactée Oui Non Elle soutient le projet Oui Non

Rappel: les directives du Médecin cantonal concernant les mesures ambulatoires (MA), précisent que les équipes soignantes discutent du projet de MA avec les équipes mobiles afin de garantir 1) que toutes les mesures moins contraignantes ont été envisagées et 2) une standardisation de la procédure. Ce contact ne débouche pas forcément sur une intervention de l'équipe mobile.

4. ASPECTS SOCIAUX

Lieu de vie Logement indépendant Foyer ou EMS SDF Autre _____

Logement menacé Oui Non Ne sait pas

Statut marital Marié, pacsé ou concubin Célibataire Séparé ou divorcé Veuf

Conflit de couple Oui Non Ne sait pas

Enfants de moins de 18 ans Oui Non Ne sait pas

Si oui : contacts avec enfants Oui Non Ne sait pas

SPJ doit être/est impliqué Oui Non Ne sait pas

PLAFA

Rapport destiné au psychiatre habilité pour l'évaluation d'un projet de mesure ambulatoire envisagé suite à un PLAFA

Revenu principal Salaire Chômage RI AI Aucun Autre _____
 Source de revenu menacée Oui Non Ne sait pas

Occupations/activités Satisfaisantes Insatisfaisantes Ne sait pas
 Finances Saines Problèmes financiers Ne sait pas

Origine et permis de séjour Suisse Autre origine _____ Permis type _____
 Séjour en Suisse remis en question Oui Non Ne sait pas

Etat du réseau (plusieurs choix possibles)
 Fonctionnel Epuisé Inactif Instable Inexistant Ne sait pas

5. ASPECTS LEGAUX

A. Mesures civiles

Curatelle Oui Non Ne sait pas
 Procédure en cours Mesure d'urgence
Si, oui : a. d'accompagnement c. de coopération
 b. de représentation d. de portée générale
Placement à des fins d'assistance Décision médicale Décision de la Justice de Paix (PLAFA civil)
 Mesure d'urgence

Lieu du placement _____

Date de l'entrée: ____/____/____

En cas de PLAFA civil, compétence de lever le PLAFA déléguée au médecin de l'institution :

Oui Non Ne sait pas

Mesures ambulatoires antérieures

Oui, nombre _____ Non Ne sait pas

B. Mesures pénales (obligation de soins) Ambulatoire Institutionnelle

Oui Non Ne sait pas Procédure en cours

Attention en cas de mesure pénale, la mesure pénale prime, de ce fait, un projet de mesure ambulatoire est sans objet

C. Consignes en cas de crise (Plan de crise conjoint, contrat de crise, etc.)

Oui Non Ne sait pas Démarches en cours

D. Directives anticipées

Oui Non Ne sait pas Démarches en cours

PLAFA

Rapport destiné au psychiatre habilité pour l'évaluation d'un projet de mesure ambulatoire envisagé suite à un PLAFA

6. CLINIQUE

Tableau clinique avec les détails motivant la demande de mesure ambulatoire
(symptômes, risques, conscience de la maladie, motivation, charge pour les proches, etc.)

Diagnostic principal (code CIM-10) _____

Diagnostic(s) secondaire(s) psychiatrique(s) (code CIM-10) **et somatique(s)**

— _____
— _____
— _____
— _____
— _____
— _____

Traitement actuel psychiatrique et somatique (médicament - forme galénique - posologie)

— _____	— _____
— _____	— _____
— _____	— _____
— _____	— _____
— _____	— _____
— _____	— _____

PLAFA

Rapport destiné au psychiatre habilité pour l'évaluation d'un projet de mesure ambulatoire envisagé suite à un PLAFA

Motivation à s'engager dans une mesure ambulatoire

absente partielle présente indéterminée

Adhérence

– médicamenteuse absente partielle présente indéterminée
 – au suivi (RDVs) absente partielle présente indéterminée

Problèmes d'addiction

Oui Non Ne sait pas

Type de substances

– _____ – _____
 – _____ – _____
 – _____ – _____

Risque hétéroagressif

Oui Non Ne sait pas

Commentaires _____

Risque autoagressif (automutilations/suicidalité)

Oui Non Ne sait pas

Commentaires _____

Antécédents

– Hospitalisations Oui, nombre _____ Non Ne sait pas
 – Rupture(s) de traitement Oui, nombre _____ Non Ne sait pas
 – Suivi(s) par une équipe mobile Oui, nombre _____ Non Ne sait pas

PLAFA

Rapport destiné au psychiatre habilité pour l'évaluation d'un projet de mesure ambulatoire envisagé suite à un PLAFA

7. MESURE AMBULATOIRE

Objectif(s) global(aux)

Objectif(s) spécifique(s)

Bref descriptif de l'objectif	Intervenant responsable de la mise en œuvre et du suivi des mesures pour atteindre l'objectif	Indicateur(s) de succès permettant d'établir si l'objectif est atteint ou non	Délai raisonnable pour atteindre l'objectif

Médecin pressenti pour être responsable de la mise en œuvre de la mesure

Institution
 Médecin psychiatre
 Médecin généraliste
 Autre

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél.: _____ Fax: _____ Email: _____

Le médecin pressenti pour être responsable de la mise en œuvre de la mesure a été contacté.

Oui
 Non

PLAFA

Rapport destiné au psychiatre habilité pour l'évaluation d'un projet de mesure ambulatoire envisagé suite à un PLAFA

Dans quelles conditions la mesure ambulatoire pourrait-elle être levée ?

Dans quelles conditions devrait-on estimer que la mesure ambulatoire est un échec ?

- 1. La personne concernée atteste par sa signature qu'elle a été informée de la procédure relative à ce projet de mesure ambulatoire, à savoir l'envoi d'un rapport à l'un des médecins psychiatres autorisés par le Département de la santé et l'action sociale (DSAS) à prononcer une mesure ambulatoire, évaluation du projet sur dossier puis lors d'un rendez-vous.**

Date et signature de la personne concernée: _____

- 2. La personne concernée autorise l'envoi du rapport au psychiatre habilité mentionné ci-dessous*.**

Date et signature de la personne concernée: _____

- * En cas de refus de l'envoi du rapport, le médecin demandeur qui souhaite néanmoins une évaluation du projet de MA peut adresser une demande motivée au Conseil de santé.

PLAFA

Rapport destiné au psychiatre habilité pour l'évaluation
d'un projet de mesure ambulatoire envisagé suite
à un PLAFA

Ce document est adressé au psychiatre habilité suivant :

Pour identifier le psychiatre habilité destinataire du rapport : plafa.omc@vd.ch

Psychiatres habilités Secteur centre

- Dr David Knobel, Rue de Bourg 28, 1003 Lausanne, tél. 021 320 27 91, fax 021 320 29 59
info@cabinetdebourg28.ch
- Dr Henry Lambert, Rue de Bourg 27, 1003 Lausanne, tél. 021 323 08 88, fax 021 323 08 86
lamberth@bluewin.ch
- Dr Laurent Michaud, Service de Psychiatrie de liaison, DP-CHUV, Bugnon 44, 1011 Lausanne,
tél. 021 314 10 83, fax 021 314 19 25, Laurent.Michaud@chuv.ch
- Dr Fabien Porchet, Rue de Bourg 28, 1003 Lausanne, tél. 021 320 27 91, fax 021 320 29 59
info@cabinetdebourg28.ch

Psychiatres habilités Secteur est

- Dr Ana Carila, Rue de Lausanne 12, 1800 Vevey, tél. 021 922 02 34, fax 021 922 03 74
ana.carila@bluewin.ch
- Dr Alexandra Canuto, Fondation de Nant, 1804 Corsier-sur-Vevey, tél. 021 925 27 14,
fax 021 925 27 26, alexandra.canuto@nant.ch

Psychiatres habilités Secteur nord

- Dr Pascale Hegi, Place du Marché 2, 1040 Echallens, tél. 021 881 26 56, fax 021 881 25 36
pascale.hegi@bluewin.ch
- Dr Françoise Menu, CPNVD, Av. des Sports 12b, 1400 Yverdon, tél. 024 424 25 25, fax 024 425 09 89
Francoise.Menu@chuv.ch

Psychiatre habilité Secteur ouest

- Dr Christophe Sahli, Hôpital de Prangins, 1197 Prangins, tél. 022 994 71 11, fax 022 994 72 10
Christophe.Sahli@chuv.ch

Annexes à joindre, si elles existent :

- Copie du plan de crise conjoint
- Copie des directives anticipées

Signature et timbre du médecin demandeur

Date d'envoi: _____ / _____ / _____

